



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 21 août 2023, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 220-01-2023** amendant le Règlement 220-2023 fixant les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2023
- **Règlement 470-03-2023** amendant le Règlement 470-2018 relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version codifiée des règlements sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les sections « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 août 2023

Le greffier,

Yan Senneville, OMA